

EMIR, ESMA, BRI, ODRG ... comme on pouvait s'y attendre, la rentrée a été riche en publications et informations dans le domaine de la réglementation. Rappelons les principaux éléments à retenir concernant la réglementation EMIR.

## Parutions officielles :

- **30/08** : publication d'un [rapport](#) par le groupe des régulateurs des dérivés OTC (ODRG) sur la mise en œuvre transfrontalière et la compréhension mutuelle des règles de réformes des marchés dérivés OTC mises en place par les autorités d'Australie, du Brésil, de l'union européenne, de Hong Kong, du Japon, de l'Ontario, du Québec, de Singapour, de Suisse et des Etats-Unis.

Il y est notamment constaté que l'environnement local d'encadrement des marchés dérivés OTC créé des conflits potentiels et une surcharge réglementaire qui risque d'entamer l'efficacité desdits marchés. Pour éviter ce phénomène, les autorités membres du G20, se sont accordées sur les 6 principes suivants :

1. ) Une consultation et une communication en phase de réglementation ;
2. ) Une approche flexible par le résultat des différentes réglementations en cas d'accord de reconnaissance mutuelle ;
3. ) Une approche stricte des règles afin de privilégier la réglementation la plus stricte ;
4. ) Une consultation des autorités en matière de l'obligation de compensation ;
5. ) Une suppression des barrières de déclaration aux Trade Repository ;
6. ) Des mesures et des périodes de transition raisonnables pour les entités étrangères.

- **02/09** : la BRI publie conjointement avec l'OICV-IOSCO les [standards techniques minimaux d'exigence de marge](#) (marges initiales et marges de variation) sur lesquels se sont accordés le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB ou BCBS en anglais) et l'Organisation International et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV ou IOSCO en anglais). Le document intitulé Margin requirements for non-centrally cleared derivatives définit les 8 principes d'échange de marge (initiale et de variation), leur traitement, le collatéral éligible et, la mise en place de dispositifs concernant les produits dérivés OTC qui ne seront pas compensés centralement.

Par ailleurs, figurent en annexe de ce document les taux de calcul des "initial margin" (IM) des différentes classes d'actif et les taux de décote ou "haircut" qui devront s'y appliquer.

- **03/09** : publication par l'ESMA de ses avis techniques sur les équivalences des régimes réglementaires traitant des dérivés OTC pour les [Etats-Unis](#), le [Japon](#), l'[Australie](#), [Singapour](#), la [Suisse](#), et [Hong Kong](#). Ces documents sont consultables sur le site de l'ESMA à la page générale suivante : [Post-trading-documents](#).
- **10/09** : l'ISDA publie une [extension au protocole Dodd Frank](#) permettant aux intervenants n'ayant pas adhéré au protocole EMIR (ISDA July EMIR Protocol) de se mettre en conformité, s'ils le souhaitent, avec les obligations de réconciliation et de gestion des différends prévu dans le cadre réglementaire EMIR.
- **12/09**, l'ISDA a co-publié, avec la British Banker Association (BBA), une réponse à la consultation ouverte par l'ESMA (ESMA/2013/926) sur obligation de compensation sous EMIR.

### S'il ne fallait retenir que ... trois choses :

1. L'adoption des règles encadrant l'échange d'appels de marge et de marges initiales. Les exigences finales prennent en compte les retours des deux tours de consultation précédemment menés. On retiendra notamment que les contrats à terme de devises liquidés par livraison physique ainsi que les swaps sont exemptés de marge initiales. Cette exemption porte également sur les échanges physiques au comptant de devises dans le cadre d'échange de principal des cross currencies swaps.
2. La date butoir d'enregistrement des "trade repository" auprès de l'ESMA est désormais fixé au 7 novembre 2013...
3. ... en conséquence du point précédent, l'échéance initialement posée au 01 janvier 2014, pour sélectionner un « trade repository » et débiter les déclarations, est reculée à début février 2014

- **13/09** : Mise à jour du calendrier d'application d'EMIR par l'ESMA. Elle décale ses décisions d'agrément des Trade Repository (TR) au 7 novembre 2013. De ce fait, le reporting à ces TR ne pourra débuter avant le 12/02/2014.
- **15/09** : Entrée en vigueur de 3 nouvelles obligations d'EMIR :
  - rapprochement des portefeuilles
  - procédures de détention et de résolution des différends et ;
  - procédures de compression de portefeuilles.

## Parus sur le Net :

---

### Débats sur la réforme des dérivés :

20/08 : La Banque de France et l'AMF [attirent l'attention](#) sur la publication d'un rapport international sur l'accès des autorités aux données détenues par les référentiels centraux de données.

13/09 : [Remarques relatives au débat sur la réforme des dérivés OTC](#) et agenda des réformes en cours (Remarks at panel discussion on OTC derivatives reform and broader financial reforms agenda) par William C. Duley.

16/09 : [Réforme des dérivés OTC](#) – les leçons du processus de réforme de la réglementation des marchés financiers (OTC derivatives reform – lessons from the financial market regulatory reform process) par Daniel Mminele.

30/08 : [Rapport des régulateurs des dérivés OTC au G20](#) (OTC Derivatives Regulators Issue Report to the G20).

18/07 : [Contribution de l'ESMA](#) à la consultation de l'ESFS-European System of Financial Supervision (MSG contribution to the ESFS Consultation).

### Obligation de compensation :

12/07 : [L'obligation de compensation selon EMIR](#) (The clearing obligation under EMIR).

[Réponse de l'EFAMA](#) à la consultation de l'ESMA EFAMA sur l'obligation de compensation (response to ESMA consultation clearing obligation).

### Equivalences réglementaires entre pays :

02/09 : [Conseils techniques](#) sur l'équivalence réglementaire sous EMIR (Final report - Technical advice on third country regulatory equivalence under EMIR – Hong Kong, Switzerland, Singapore, Australia, Japan, US).

12/09 : [Rapport du groupe de régulateurs des dérivés OTC](#) sur les accords intervenus pour résoudre les conflits transfrontaliers, les incohérences, lacunes et exigences redondantes des réglementations (OTC derivatives regulators group report on agreed understandings to resolving cross-border conflicts, inconsistencies, gaps and duplicative requirements).

04/09 : [Mise à jour du site ESMA](#) : L'ESMA conseille la commission sur les règles d'équivalence des dérivés non européens (ESMA advises Commission on equivalence of non-European derivatives rules).

### Trade repository :

14/09 : [Mise à jour du site ESMA](#) : l'agrément des "trade repository" n'est pas attendu avant le 7 novembre. Le reporting au TR sera reporté au début février 2014 (Trade Repository registration approval not expected before 7 November, reporting to begin February 2014).